

Note N°3

COMMISSION « EDUCATION ET SCOLARITE »

Préambule :

Pour la première fois dans l'histoire de notre système éducatif, la loi du 8 juillet 2013 a fait du concept d'école inclusive une ambition majeure de notre école républicaine.

Plusieurs mesures ont certes été mises en œuvre pour y contribuer. Il reste cependant encore beaucoup, et même énormément, à faire pour que notre école, de la maternelle à l'enseignement supérieur devienne authentiquement inclusive.

C'est au regard de ces constats et de cette ambition que la commission « Education et Scolarité » du CNCPH a dès lors formulé les priorités suivantes qui lui paraissent essentielles à mettre en œuvre pour réaliser l'ambition d'inclusion affichée dans la Loi.

Priorité n° 1 : disposer (enfin) de données fiables, condition nécessaire pour piloter les politiques publiques
--

L'absence de données fiables et croisées (quantitatives et qualitatives) empêche d'avoir aujourd'hui une réelle visibilité des enjeux et limite la portée des préconisations que nous pouvons formuler.

Nous souhaitons que des outils soient créés ou orientés sur ces thèmes (Chantier de la DEPP – Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance, SI des MDPH...) et que les terminologies et les nomenclatures dans les enquêtes statistiques de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et des affaires sociales soient **harmonisées**.

De la même façon, nous souhaitons que les rapports des inspections générales, pour lesquels certains d'entre nous ont été auditionnés (PCH enfant par exemple) nous soient communiqués.

Priorité n° 2 : Développer les coopérations catégorielles

La collaboration entre le secteur médico-social et l'éducation nationale est nécessaire si l'on veut développer la logique de parcours individualisé, améliorer l'accompagnement, éviter les filières et mettre en place des dispositifs adaptés aux besoins de chaque élève.

Elle doit permettre des formations croisées entre les différents acteurs de terrain pour développer une culture commune.

Il y a un enjeu à poursuivre le développement des unités d'enseignement, notamment les unités d'enseignement externalisées (UEE) et les UE polyhandicap, à réduire les disparités territoriales et à amplifier les conventions de coopération. Un meilleur suivi doit permettre de comprendre les situations où cela ne fonctionne pas. Nous souhaitons une évaluation du dispositif UEE.

Une alerte : certaines conventions de coopération des unités d'enseignement externalisées sont remises en cause suite à l'annonce de 12 élèves par classe en CP dans les zones REP/REP+ (logique de récupération de salles). Il faudra veiller à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

Une proposition : Elaborer une cartographie et une typologie des unités d'enseignement externalisées.

Priorité n° 3 : Mieux accompagner sur le terrain la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire

De nombreux textes ont été publiés ces dernières années sur la scolarisation des jeunes en situation de handicap. Le cadre législatif et réglementaire existe. Ce qui interroge désormais, ce sont les **écarts** avec les mises en œuvre sur les territoires. Entre incompréhension et contournement, il convient d'accompagner la mise en œuvre des textes (déclinaison et moyens).

Des propositions :

- **missionner les inspections générales sur la mise en œuvre du PPS et du PAP**
- mettre en place le groupe de travail DGESIP/DGESCO sur l'aménagement des examens et concours
- permettre l'accompagnement des élèves sur tous les temps de l'école (péri et extra-scolaire)
- faciliter la mobilité et l'accompagnement en stage et à l'international dans les filières post-bac

- collecter les données des CDCA concernant les commissions spécialisées sur l'éducation
- suivre la mise en œuvre de la loi LCAP (Liberté de Création à l'Architecture et au Patrimoine) sur les manuels scolaires adaptés, et la possibilité pour tous les élèves d'avoir accès à des outils et supports numériques
- suivre la mise en œuvre des textes avec la création de commissions de suivi (CNCPPH, DGESCO, DGCS, CNSA ...) sur le dispositif ULIS, les PEJS...
- généraliser les enseignants « ressources/handicap » sur tout le territoire

Priorité n° 4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des dispositifs liés aux notions de parcours et de réponse accompagnée pour tous

Des dispositifs ont été créés pour répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap, il convient d'anticiper les suites dans une logique de parcours : quelle suite aux UEMA ? Quelle suite à l'ULIS collège ? Pourquoi pas davantage d'ULIS en lycée général ? Et après une ULIS professionnelle ? Quels aménagements des parcours y compris post-bac ?

Concernant la réponse accompagnée pour tous, nous souhaitons une clarification réglementaire dans la mesure où les annexes 24 ne sont plus adaptées et qu'il existe le plan d'accompagnement global et une nouvelle nomenclature.

Des propositions :

- ouverture d'un chantier avec la DGCS
- répondre à l'exclusion de certains jeunes par les MDPH, sans aucune évaluation des besoins sur la seule base d'une typologie de handicap
- répondre aux besoins de compensation avec la mise en place d'une PCH réellement adaptée aux enfants, respectant le choix des familles
- mettre fin à l'exil forcé de 1 500 enfants en Belgique
- répondre de manière effective aux besoins des enfants à ce jour sans solution éducative ou sans solution éducative adaptée et/ou suffisante
-

Priorité n° 5 : Mettre en place des mesures plus déterminées pour la formation des acteurs

La formation des acteurs de la petite enfance est indispensable pour favoriser l'accueil dès le plus jeune âge.

La formation des enseignants, initiale et spécialisée, constitue un enjeu majeur.

Pour rendre l'école accessible, il faut au moins que les apprentissages, les supports, les certifications et les évaluations soient accessibles.

Une alerte : le niveau 5 du diplôme d'AESH ne correspond pas aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap et les premiers retours de la mise en place de la spécialité 3 du DEAES sont négatifs.

Des propositions :

- cartographie de la formation initiale et spécialisée des enseignants, un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du CAPPEI
- réouverture d'une concertation sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Priorité n° 6 : renforcer l'interministérialité
--

Les chantiers interministériels concernant l'enseignement supérieur (Mesures « Favoriser la réussite des étudiants en améliorant la prise en compte des besoins spécifiques des étudiants handicapés dans toutes les composantes de la vie de campus », « Mieux informer les acteurs du système public de l'orientation des élèves sur les dispositifs d'accompagnement mis à disposition des étudiants handicapés – une meilleure information auprès des élèves pour la préparation de leur projet », « Poursuivre et renforcer l'engagement vers un enseignement supérieur inclusif »), auxquels la commission éducation-scolarité est associée doivent se poursuivre.

Deux nouveaux chantiers interministériels sont nécessaires :

- Sur le parcours des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans : orientation, formation, insertion professionnelle et suivi dans l'emploi afin d'élaborer un état des lieux précis, permettant de formaliser une feuille de route indiquant des priorités et des objectifs, et ce, afin d'aboutir à des recommandations. La construction d'outils partagés, lisibles et accessibles à destination des professionnels, des familles, des jeunes pourrait également être un objectif de ce chantier pour clarifier le rôle des acteurs, partager l'existence de dispositifs, et faire connaître des exemples de bonnes pratiques.
- Sur les transports des jeunes en situation de handicap, quel que soient les lieux, les temps et les modes de scolarisation ou de formation. De nombreuses préconisations ont déjà été formulées par le CNCPPH.